

COMMUNIQUE DE PRESSE

Titres-restaurant : l'Umih appelle au boycott des magasins HEMA après l'agrément inacceptable dispensé par la CNTR

Paris, le 9 janvier 2026

**Titres-restaurant : l'Umih dénonce l'agrément accordé à l'enseigne HEMA,
alerte sur une dérive grave du dispositif et appelle ses adhérents et au-delà l'ensemble des
restaurateurs à boycotter ces magasins**

À la suite de la décision de la Commission nationale des titres-restaurant (CNTR) d'accorder un agrément à l'enseigne HEMA, spécialisée dans la décoration et les produits du quotidien, l'Umih exprime sa plus vive opposition à une décision qui dévoie l'esprit même du titre-restaurant et appelle ses adhérents et au-delà l'ensemble des restaurateurs à boycotter ces magasins

Conçu à l'origine pour permettre aux salariés de déjeuner à table et de consommer un véritable repas, le titre-restaurant ne saurait être détourné au profit d'offres reposant exclusivement sur des produits de snacking, de grignotage ou de confiserie. Une telle interprétation du dispositif est inacceptable.

En décembre 2025, Thierry Marx, président confédéral de l'Umih, et Franck Chaumes, président national Umih Restauration, ont saisi le ministre du Commerce, Serge Papin, ainsi que la CNTR, afin d'alerter sur les conditions dans lesquelles cet agrément a été délivré. L'enseigne concernée a en effet obtenu son agrément sur la base d'une offre alimentaire ne correspondant pas à la vocation première du titre-restaurant.

Pour l'Umih, cette décision fragilise un dispositif social historique et détourne son objectif fondamental : soutenir la restauration et garantir aux salariés l'accès à un repas complet sur leur pause déjeuner.

Un signal contradictoire au regard des enjeux de santé publique

Au-delà de l'impact économique pour les restaurateurs, l'Umih s'inquiète du message contradictoire envoyé aux salariés et aux consommateurs. À l'heure où les pouvoirs publics multiplient les initiatives en faveur du bien-manger, de l'équilibre nutritionnel et de la lutte contre l'obésité, il est incohérent d'assimiler des produits de snacking ou de grignotage à un repas.

Le titre-restaurant ne peut devenir un simple outil de consommation alimentaire sans exigence nutritionnelle. Il doit rester un levier favorisant l'accès à un repas structuré et compatible avec les enjeux de santé publique.

Une “boîte de Pandore” pour le dispositif

L’Umih s’interroge sur les critères d’attribution et les mécanismes de contrôle des agréments délivrés par la CNTR. Cette décision, prise sans évaluation sérieuse de ses impacts économiques et sociaux, risque d’aggraver encore la situation de restaurateurs déjà fortement fragilisés.

Plus largement, cette extension injustifiée ouvre la voie à de multiples dérives : demain, toute enseigne proposant des barres énergétiques, des friandises, des biscuits ou de simples boissons pourrait prétendre à l’acceptation des titres-restaurant, au mépris de leur finalité sociale, économique et sanitaire.

Appel à la mobilisation et à la responsabilité

Face à cette dérive préoccupante, l’Umih appelle l’ensemble des acteurs concernés – professionnels de la restauration, partenaires sociaux et bénéficiaires de titres-restaurant – à se mobiliser de manière responsable afin de préserver le sens originel de cet acquis social majeur.

« *Le titre-restaurant doit rester un outil social au service du repas, et non un levier de consommation détourné de sa vocation. Défendre le titre-restaurant, c'est défendre à la fois la restauration, l'équilibre alimentaire et la cohérence des politiques publiques.* » déclare très en colère **Franck Chaumes**, président national de la branche restauration – Umih

Contact presse

communication@umih.fr

Ophélie Rota 06 82 82 95 82